



Compte rendu de la réunion syndicale du lundi 14 septembre 2026

Présents : Virgina PUGNET – Florence BOBIN – Stéphanie HEUVELINE – Florence COLLIN – Solenn MERET

Sébastien CLAUZIER – Olivier BRIENT – Matthieu AZNAR – Sébastien GALODE – Yves LE GULUDEC – Pauline AVRIL

Florent BOUDEVILLE – Jérôme COUSIN

Récupération d'heures ADP

Au regard de l'accord temps de travail du 23 mai 2016, les collaborateurs aimeraient pouvoir bénéficier, comme d'autres CG, de la récupération d'heures.

Leur donnant ainsi la possibilité de poser une journée ponctuellement.

 2016.05.23_accord temps de travail-jours enfants malade-Duree du travail_CET_Rem et_PEE_avec annexes.pdf



Les horaires individualisés permettent de tenir compte, dans la gestion du temps de travail, des impératifs de la vie personnelle des collaborateurs, qui doivent se concilier avec les contraintes d'organisation et les exigences des clients. Cet équilibre repose sur la confiance et la responsabilisation de l'encadrement et des collaborateurs.

Les modalités pratiques d'application du régime des horaires individualisés sont fixées par décision de l'employeur, après avis conforme du comité d'entreprise. Ces modalités s'inscrivent dans le cadre général précisé ci-après. Il est précisé que le règlement d'horaires variables du GIE AG2R REUNICA applicable au jour de la signature du présent accord, est annexé à l'accord (annexe 1).

Les plages fixes et les plages variables sont fixées selon les stipulations du règlement d'horaires variables.

L'heure du début de la première plage fixe ne doit pas se situer au-delà de 9h30 (à l'exception des départements et territoires d'outre-mer).

L'heure de fin de la dernière plage fixe ne doit pas se situer en-deçà de 16h00 (à l'exception des départements et territoires d'outre-mer).

Une plage mobile est instituée à l'heure du déjeuner. Elle doit être comprise entre 11h30 et 14h00. L'interruption de travail au sein de cette plage mobile est de 30 minutes minimum.

Les horaires individualisés peuvent entraîner, à titre exceptionnel, des reports d'heures d'une semaine à l'autre, dans la limite de 5 heures, leur cumul ne pouvant pas avoir pour effet de porter le total à plus de 8 heures au dernier jour du mois.

Un report d'heures négatif est autorisé. Il ne peut jamais excéder 6 heures.

Le collaborateur peut récupérer en fonction de l'activité des reports d'heures de travail réalisés pour les besoins du service en s'absentant une journée ou une demi-journée, avec l'accord préalable de son responsable hiérarchique. Le total des jours pris au cours d'un mois ne peut pas dépasser un jour.

Réponse :

Quand cela a lieu cela doit rester exceptionnel et dans le cadre où les heures auraient été demandées par l'équipe managériale. S. CLAUZIER n'y est pas favorable. Si les collaborateurs ont un crédit cela n'est pas nécessairement souhaitable, les managers n'ont jamais demandé aux collaborateurs de faire des horaires élargis.

Ça ne doit pas être la règle et ça ne doit normalement pas exister sauf cas exceptionnel.

Site de Nantes

La serrure de la porte d'entrée du site présente des dysfonctionnements récurrents : elle ne se verrouille pas systématiquement ou, à l'inverse, ne permet pas toujours l'ouverture de la porte. Malgré plusieurs interventions de réparation, aucune solution pérenne n'a pu être apportée à ce jour.

Cette situation rend régulièrement l'accès au site difficile, voire impossible pour les conseillers.

Pouvez-vous nous indiquer quelle solution définitive peut être envisagée afin de remédier durablement à ce problème ?

De même, le site est équipé d'un onduleur qui est tombé en panne cet été avec pour conséquence une interruption de la connexion internet.

Les conseillers présents sur site ce jour-là ont dû regagner leur domicile.

La réparation réalisée n'est que temporaire et laisse craindre de nouveaux dysfonctionnements à court ou moyen terme. Quelle disposition envisagez-vous pour garantir la fiabilité de cet équipement ?

Réponse :

Cela a été vu avec Engie, un nouveau système avec digicode a été retenu comme solution afin d'éviter trop de frais en vue du futur déménagement. Des devis ont été effectués, et une demande de validation très rapide sera faite.

Il n'y a pas de date à communiquer pour les travaux mais une volonté que cela soit fait le plus tôt possible.

Pour l'onduleur, cela a été vu également avec Engie en urgence et le remplacement a été effectué vendredi 11 septembre.

Divers

Prises isolantes à l'extérieur pour les batteries de trottinettes et vélos.

Lors de la réunion du 16 décembre 2025, la Dimex proposait de réaliser une étude afin d'installer des prises isolantes à l'extérieur pour les batteries de trottinettes et des vélos. Pouvez-vous nous faire un retour ?

Réponse :

Dans un Objectif RSE et de promotion de la mobilité douce un budget pour 2027 a été demandé afin de revoir l'aménagement de l'espace vélo avec mise à disposition de prises pour trottinettes et vélos électriques. La volonté du groupe est d'obtenir le label « employeur Pro Vélo » déjà obtenu sur les sites de Esvres, Marseille, Grenoble.

Afin de proposer des équipements modernes et adaptés au site et de s'inscrire dans la labellisation et répondre à plusieurs critères obligatoires pour obtenir ce label.

Le groupe souhaite s'orienter vers le choix d'un prestataire spécialisé dans l'aménagement des parkings à vélos qui déterminera combien de places seront susceptibles d'être créées.

Un suivi du nombre de vélos stationnés ainsi qu'un sondage seront effectués. Il y aura également un appui sur les relais mobilités durables pour comprendre les besoins des collaborateurs et les aider à se projeter grâce à une enquête sur les besoins terrains.

Il faudra attendre l'arbitrage du budget et concernant le délai, la mise œuvre devrait débuter au 2^e trimestre 2027.

Questions posées en séance :

- Accueil : nouveau prestataire ? tout le personnel sera-t-il remplacé ?

Réponse :

Choix de la conciergerie solidaire, avec une fin de contrat pour phone régie au 30/09/2026 et une passation à compter du 24 septembre.

Seul le personnel de la partie accueil changera. La sécurité ne change pas pour le moment.

Problématique pour le MDP qui reçoit le public qui demande la possibilité de les former pour qu'ils puissent contacter les bonnes personnes et renseigner le mieux possible les clients. Jusqu'à présent les transmissions se sont bien effectuées. S. GALODE et O. BRIENT ont donné leur accord pour former le personnel.

- Avancée des travaux du réaménagement du CG ?

Réponse :

Le planning convenu est respecté, réunion de chantier tous les jeudis, tous les voyants sont au vert, M. AZNAR sera présent pour la réunion de chantier du 1^{er} octobre 2026.